

Le service Prévention du CDG 41 vous souhaite une belle année 2026 !

Dans ce premier numéro Flash'Info prévention de l'année 2026 nous mettons en lumière le rôle des assistants de prévention qui sont des acteurs essentiels de la prévention des risques professionnels au sein des collectivités et établissements publics. Ils contribuent ainsi à l'amélioration des conditions de travail, de la sécurité et de la santé des agents.

↳ Rappels essentiels sur l'assistant de prévention :

L'assistant de prévention conseille et assiste l'autorité territoriale dans la mise en œuvre de la démarche de prévention des risques professionnels. Il est l'acteur de proximité auprès duquel les agents peuvent se tourner, notamment pour faire remonter des anomalies présentant des risques pour leur sécurité ou leur santé.

L'assistant de prévention a notamment pour missions de tenir les registres d'hygiène et sécurité, prévenir des dangers menaçant la sécurité ou la santé des agents, informer ces derniers sur la santé et la sécurité au travail etc...

Il est sous la responsabilité de l'autorité territoriale. Cette dernière doit mettre les moyens à disposition de l'assistant de prévention (et indiquer ces moyens dans la lettre de cadrage).

La nomination d'un ou plusieurs assistants de prévention est obligatoire dans toutes les collectivités et établissements publics.

Une fiche complète sur l'assistant de prévention est disponible sur le site internet du CDG 41.



Les modèles d'arrêté de nomination et de la lettre de cadrage mis à jour sont également disponibles sur notre site dans la rubrique « je préviens les risques professionnels » : [L'assistant de prévention](#).

La lettre de cadrage est communiquée pour information à la F3SCT

☛ **La formation continue de l'assistant de prévention :**

Dans **l'année suivant la nomination**, l'assistant de prévention doit suivre la **formation continue obligatoire des assistants de prévention**, d'une durée de 2 jours.

Par la suite, l'agent devra suivre une formation de 1 jour tous les ans sur un thème de son choix afin d'affiner ses connaissances sur un sujet en lien avec ses missions d'assistant de prévention.

☛ **Réunion annuelle des assistants de prévention du Loir-et-Cher**

Tous les ans, le service prévention du CDG 41 organise une réunion afin de rassembler les assistants de prévention du département et échanger sur l'actualité de l'année écoulée relative à la prévention des risques professionnels et sur divers sujets (avec présentation sur une thématique choisie en lien avec la prévention des risques professionnels).



Actualité

Autoformation gratuite de l'INRS

L'INRS propose une [autoformation gratuite en ligne](#) sur « Les notions essentielles pour la prévention des risques professionnels ».

Celle-ci est destinée à tous les acteurs de la prévention.

Liens utiles en relation directe avec le sujet

Fiche réglementation :

[Fiche R1 – Assistants de prévention](#)

Contact

Franck PINON, conseiller prévention :

Mail : f.pinon@cdg41.org

Tél : 02.54.56.68.53